

Association La Renaissance Salle Saint Paul

226, Boulevard Georges Richard

83 000 TOULON

Courriel : contact@espace-saint-paul.org

Coordonné du Président

Tel : 06.20.82.89.64

Courriel : jpangoulvant@sfr.fr

Contrat de Mise à disposition de la Salle Saint Paul et Conditions Particulières

ENTRE :

L'ASSOCIATION LA RENAISSANCE SALLE SAINT PAUL, dont le siège est sis 226, Boulevard Georges Richard, 83 000 TOULON, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié de droit audit siège ;

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »,

d'une part,

ET :

<>

Ci-après dénommé « LE PRENEUR »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

L'ASSOCIATION LA RENAISSANCE SAINT PAUL a pour objet la rénovation, la gestion et la mise en valeur de la SALLE SAINT PAUL, sise 226 Boulevard Georges Richard à TOULON.

La SALLE SAINT PAUL, objet du présent contrat, étant située sur le terrain de la PAROISSE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, dépendant du Diocèse de FREJUS TOULON, ne peuvent s'y dérouler des activités ou manifestations qui seraient contraires aux valeurs et principes de la foi catholique.

LE PRENEUR s'engage donc, par la signature des présentes, de manière ferme et irrévocable, à n'y envisager et organiser des activités et manifestations qui pourraient heurter, insulter, ou contrevenir, de quelque manière que ce soit, aux valeurs ou intérêts de l'Eglise Française, au(x) personnel(s) et membre(s) de la Paroisse de l'Immaculée Conception.

La signature des présentes par LE PRENEUR emporte acceptation par lui-même, et pour le compte duquel il contracte, des conditions particulières et générales de mise à disposition.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières constituent les conditions relatives aux données précises de la mise à disposition par le PRENEUR de la SALLE SAINT PAUL.

Elles ont pour objet de définir les prestations demandées et leur tarification.

Elles renvoient aux demandes formulées dans le formulaire de demande de mise à disposition mis à disposition du PRENEUR.

Il est convenu que la Salle SAINT PAUL sera mise à disposition pour les créneaux horaires suivants :

-

Il est convenu que LE PRENEUR bénéficiera des prestations annexes suivantes :

-

Le Tarif sera donc, mise à dispositions et prestations annexes comprises de :

-

La manifestation prévue est la suivante :

-

**LA SIGNATURE DES PRESENTES EMPORTE ACCEPTATION DEFINITIVE
IRREVOCABLE DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES ET DES CONDITIONS
GENERALES DONT UN EXEMPLAIRE VERSION CG2014-001 LUI A ETE REMIS.**

FAIT EN AUTANT D'EXEMPLAIRE QUE DE PARTIES

FAIT A TOULON, LE

POUR L'ASSOCIATION

POUR LE PRENEUR